

-----  
**VILLE DE PROVINS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE  
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M.BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---oooOooo---

N° 2024.72

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE**

## **La séance continuant,**

### **Le Maire expose au Conseil :**

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :
  - 2024.129 Convention de partenariat avec le Lycée Thibaut de Champagne « Centre de perfectionnement sportif du Provinois » pour l'utilisation des infrastructures sportives municipales.
  - 2024.130 Convention avec l'association sportive Provins Rugby Club pour la mise à disposition de locaux communaux.
  - 2024.131 Marché 2024/16 avec la société SYNERGLACE pour l'installation, l'encadrement patinage, sécurité, gestion technique et d'accueil et assistance à l'organisation fonctionnelle de la patinoire mobile. Montant : 108 750 € H.T.
  - 2024.132 Marché 2024/14/01 avec la société COLAS concernant les travaux pour la requalification de la ceinture verte de Provins – Lot 1 : VRD – voie verte. Montant : 445 217,87 € H.T.
  - 2024.133 Marché 2024/14/02 avec la société COLAS concernant les travaux de requalification de la ceinture verte de Provins – Lot 2 : VRD – Carrefours. Montant : 795 449,45 € H.T.
  - 2024.134 Marché 2024/14/03 avec la société ID VERDE concernant les travaux pour la requalification de la ceinture verte de Provins – Lot 3 : Paysage – plantations – Cheminement piéton dans le jardin horticole. Montant : 699 783,23 € H.T.
  - 2024.135 Marché 2024/14/06 avec la société RMB TP concernant les travaux pour la requalification de la ceinture verte de Provins – Lot 6 : démolition de la maison horticole. Montant : 93 324,90 € H.T.
  - 2024.136 Convention avec l'association « Tennis Club de Provins » pour l'utilisation exclusive de l'équipement du tennis couvert. Montant du loyer : 3 998,11 €/an.
  - 2024.137 Convention avec Aquacyclopèdes-Triathlon pour l'utilisation des infrastructures sportives municipales.
  - 2024.138 Convention avec CRIS PRODUCTION pour la mise à disposition d'animaux, dans le cadre de la manifestation de la crèche vivante les 14 et 15 décembre 2024. Montant : 3 692,50 € T.T.C.
  - 2024.139 Convention avec la Compagnie Paname Pilotis pour l'organisation d'un spectacle le mardi 14 janvier 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 7 091,18 € T.T.C.
  - 2024.140 Convention avec « Les Productions de l'Explorateur » pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul le 14 février 2025. Montant : 18 990 € T.T.C.
  - 2024.141 Marché 2024/06 avec la société RMB TP concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 0 : démolition. Montant : 77 607,50 € H.T.
  - 2024.142 Marché 2024/06 avec la société DEFILLON concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 1 : gros œuvre / maçonnerie / carrelage. Montant : 670 000 € H.T.
  - 2024.143 Marché 2024/06 avec la société CHEMOLLE concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 2 : charpente bois / murs à ossature bois / bardage bois. Montant : 238 000 € H.T.
  - 2024.144 Marché 2024/06 avec la société ECOBAT concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot n°3 : couverture, étanchéité, bardage métallique. Montant : 599 769,57 € H.T.
  - 2024.145 Marché 2024/06 avec la société BASLE concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 4 : menuiseries extérieures aluminium / serrurerie. Montant : 230 737,91 € H.T.
  - 2024.146 Marché 2024/06 avec la société JANINET concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 5 : menuiseries intérieures bois. Montant : 18 000 € H.T.
  - 2024.147 Marché 2024/06 avec la société RMB TP concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 6 : cloisons, doublages, isolations, faux plafonds. Montant : 99 906,40 € H.T.

- 2024.148 *Marché 2024/06 avec la société CPR concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – lot 7 : plomberie / CVC. Montant : 304 000 € H.T.*
- 2024.149 *Marché 2024/06 avec la société MONTELEC concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – lot 8 : électricité. Montant : 89 500 € H.T.*
- 2024.150 *Marché 2024/06 avec la société BERNIER PEINTURE concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 9 : peinture. Montant : 36 200 € H.T.*
- 2024.151 *Marché 2024/06 avec la société POLYTAN concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 10 : revêtement de sol sportif. Montant : 83 906,01 €*
- 2024.152 *Marché 2024/06 avec la société NOUANSPOORT concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 11 : mobilier. Montant : 72 406,50 € H.T.*
- 2024.153 *Marché 2024/06 avec la société GOUVERNE concernant la réhabilitation et extension des courts de tennis couverts – Lot 12 : VRD. Montant : 222 950,79 € H.T.*

- *Il convient d'en informer l'Assemblée Municipale en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité (33 voix "pour") :**

- ⇒ De ce compte rendu,
- ⇒ Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.12.2024 réception à la Sous-Préfecture de Seine et Marne, le 19.12.2024

Olivier Lavenka  
O. LAVENKA